

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Priorités d'intervention pour l'année 2018

Aménagement du territoire

Mettre en œuvre le schéma d'aménagement révisé de la MRC – Analyser la conformité et approuver les règlements d'urbanisme locaux, produire des avis aux ministères et organismes gouvernementaux, initier des actions découlant des politiques d'aménagement, etc.

Se doter d'outils d'aménagement et d'urbanisme conformes aux nouvelles réalités et assurer une cohésion entre les différents outils d'aménagement du territoire – Modifier le schéma d'aménagement révisé et les plans et règlements d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Offrir un soutien aux municipalités locales de la MRC par de l'expertise professionnelle en urbanisme et en géomatique.

Assurer une saine gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Acton en conformité avec la Loi sur les compétences municipales – Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés, faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux et faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.

Développement économique et local

Assurer un soutien au développement rural par la mise en œuvre de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.

Stimuler et faciliter le développement socioéconomique du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif – Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire.

Jouer un rôle de facilitateur du développement culturel et de médiateur culturel de la MRC dans la création de projets structurants – Accompagner les intervenants et les organismes dans leurs démarches et encadrer les demandes au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) – Mettre à jour le plan d'action de la Politique culturelle – Conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.

Autres compétences de la MRC

S'assurer que la MRC joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Québec et les municipalités locales de son territoire – Réaliser toute activité reliée à une compétence ou à une responsabilité de la MRC dévolue par une loi (sécurité incendie, évaluation foncière, gestion des matières résiduelles, etc.)